

Diagnostic du système éducatif béninois

Eléments pour une réforme novatrice des systèmes éducatifs africains

Dénis Amoussou-Yeye*

Abstract: *This article shows that in Benin, the School Guidance Law of 23 June 1995 has shortened the educational system cycles, reduced the operational costs, professionalized higher education and introduced national languages in the curricula. However, the States Generals of 9 October 1990, have concluded that the Beninois educational system was blocked, following an evaluation of its internal and external efficiency. The author suggests self-funding for graduate and post-graduate studies and refocussed educational and pedagogical strategies.*

Introduction

Au lendemain des indépendances, les gouvernements africains prirent une conscience aiguë du rôle capital que l'éducation peut jouer dans le processus du développement économique et social. Aussi, dans la mouvance du discours-programme pour une Politique nouvelle d'indépendance nationale du 30 novembre 1972 inaugurant la Révolution démocratique et populaire dont l'objectif était de construire une «société où il fera bon vivre pour tous et où chacun pourra disposer du minimum nécessaire pour une vie décente», était-il incontournable d'opérer une réforme du système éducatif, afin que l'école béninoise soit un véritable instrument de lutte contre le sous-développement. Pour ce faire, on pensait qu'il suffisait de «décoloniser» le système éducatif calqué tant dans ses structures, son orientation générale que ses programmes sur le système français, d'opérer une réforme révolutionnaire du système éducatif (école nouvelle).

En effet, par la loi d'orientation du 23 juin 1975, le gouvernement béninois a profondément réformé le système éducatif en:

- Remplaçant le modèle français traditionnel (6 + 4 + 3) par un nouveau modèle (5 + 3 + 3) suivi de la refonte des programmes et du calendrier scolaire.
- Mettant l'accent sur l'introduction d'activités pratiques, les écoles étant tenues de créer des coopératives afin de contribuer pour 20% aux dépenses de fonctionnement.
- Introduisant des cours à finalités professionnelles dans l'enseignement supérieur et en développant les programmes de l'enseignement moyen.

- Projetant de créer un Centre populaire d'éducation, de perfectionnement et d'initiation à la production (CPEPIP) pour offrir des services éducatifs à ceux qui n'ont pas achevé leur scolarité ou qui n'ont jamais fréquenté l'école.
- Projetant l'introduction des langues nationales dans les programmes d'enseignement.

Cette réforme devrait résoudre le problème de l'adéquation entre école et emploi. L'article 3 de l'ordonnance 75 — 30 du 23 juin 1975 (loi d'orientation de l'école nouvelle) stipulait en effet ceci: «L'élève ne sort de l'école qu'avec un métier». L'article 8 est encore plus explicite: «l'Etat doit garantir des débouchés à chaque fin de cycle et en préparer les structures d'accueil».

A travers l'équation révolutionnaire: école nouvelle = Unité de production, la Réforme visait à: 1) assurer l'autofinancement partiel du système éducatif; 2) concilier travail manuel et travail intellectuel à travers la création des coopératives scolaires où il y avait une gamme variée d'activités productives (souvent manuelles) et culturelles, comme le maraîchage, le jardinage, l'agriculture, la pisciculture, les arts décoratifs, la vannerie, le tissage, le tressage, la broderie, la poterie, la teinture, la sculpture, la couture, etc.

L'école nouvelle dans son orientation s'était fixé comme finalité de concourir au développement économique et social. Elle tendait vers la formation d'un type nouveau d'homme dont le profil est défini comme suit: un homme informé des problèmes de développement qui se posent à son pays et des stratégies possibles pour les résoudre; un homme intégré à son milieu et engagé aux côtés des aspirations légitimes du peuple béninois à la justice et au progrès social; un homme physiquement équilibré et moralement sain; un patriote libéré des complexes d'extraversion et d'aliénation.

L'école nouvelle se voulait d'abord un instrument de développement à la base, parce que lieu privilégié de la participation à la promotion des initiatives productrices de valeur ajoutée locale en harmonie avec les communautés de base. Elle voulait cesser d'être une école privilégiant une activité hautement intellectuelle en vue de former une élite de gens raffinés qui n'avaient pas à se salir les mains en accomplissant des tâches manuelles, pour dispenser une éducation de masse.

Malgré ces objectifs révolutionnaires, l'école nouvelle, après quinze (15) ans d'existence, offre un tableau plutôt affligeant.

Le bilan de l'école nouvelle fait apparaître les lacunes suivantes (*cf.* état-général de l'éducation du 2 au 9 octobre 1990): insuffisance, précarité et vétusté des établissements; atrophie de l'enseignement technique et professionnel, notamment les options agricoles et industrielles; financement insuffisant en masse monétaire; absence de politique cohérente dans

l'élaboration des curriculums et des programmes; manque de formation permanente des enseignants; médiocrité de la formation initiale; pénurie de matériels didactiques; mauvais procès de sanction des études; système de contrôle et d'évaluation inexistant; blocage du développement scolaire et universitaire; manque de rigueur dans la planification et l'administration du système éducatif.

Ce n'est donc pas faute d'avoir pensé à une bonne articulation entre le procès éducatif et les exigences du développement que le système éducatif béninois est dans une telle impasse. Selon Belloncle (1984), tous les systèmes éducatifs africains sont dans l'impasse:

Question éducative et non scolaire: le problème de la grande majorité des pays africains aujourd'hui n'est plus en effet de s'acharner à poursuivre une scolarisation universelle totalement hors de leur portée mais de s'efforcer avec patience et ténacité de mettre au point des nouveaux systèmes éducatifs permettant de donner une éducation de base à la plus grande partie de la population.

Les causes du blocage des systèmes éducatifs africains sont connues et se résument à cette double impasse — qualitative et quantitative — dans laquelle se trouve aujourd'hui enfermée l'école africaine. Il y a d'abord ce paradoxe cruel d'une dramatique sous-scolarisation et d'une tout aussi dramatique «sur-scolarisation» compte tenu de la capacité d'absorption des produits finis du système éducatif (efficacité externe). Cette «sur-scolarisation» se mesure aussi à l'incapacité du système à bien prendre en charge toute la population en âge d'être scolarisé (efficacité interne). Ce double constat appelle des formules éducatives novatrices (innovation et rénovation du système). L'Ecole nouvelle béninoise n'a pas pu relever le défi malgré des objectifs on ne peut plus louables.

Aussi, dans le cadre de son Programme national de population formulé avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour les activités de population (FNUAP) (deuxième cycle de programmation allant de janvier 1988 à décembre 1993), le nouveau gouvernement Béninois a-t-il pris une conscience aiguë de la situation dramatique qui découle du décalage ahurissant entre son taux d'accroissement démographique annuel (3,4% par an) et son taux de croissance économique (0,1% en 1988). D'où la péjoration des investissements démographiques, surtout dans les secteurs de base que sont la santé et l'éducation. Ce serait donc cette «surcharge démographique» qui serait la principale cause du blocage du système éducatif béninois.

En effet, avec 60% de la population juvénile, le secteur de l'éducation subit les effets pervers de la forte poussée démographique que connaît le Bénin. Aussi au vieux paradigme Education/Développement, se substitue un autre qui prend en compte les problèmes de population que l'accroissement démographique pose au secteur de l'éducation, à savoir Education —

Population — Développement. Ces problèmes de population sont notamment à la source des effets pervers qui conduisent à la perte de l'efficacité (interne et externe) du système à cause de la dégradation du milieu scolaire suite à la réduction de l'espace vital, à la précarité et à la vétusté des infrastructures.

Le blocage du système éducatif

L'une des illustrations du blocage du système éducatif béninois réside dans son incapacité à couvrir les besoins éducatifs de la Nation. Il se développe d'abord une sous-scolarisation de la population en âge d'être scolarisée et, concomitamment une surcharge des infrastructures scolaires que Belloncle (1984) dénomme paradoxalement une sur-scolarisation. Enfin ce système éducatif hérité de la colonisation sans aucune transformation en profondeur alors que son homologue métropolitain est en continuelle remise à jour est en porte-à-faux avec les besoins du marché local et les exigences du développement. Voyons donc.

Couverture des besoins

Seulement 15% des Béninois savent lire et écrire. Le pays a l'un des taux d'analphabétisme (85%) les plus élevés d'Afrique. L'enseignement maternel accueille à peine 10% du groupe d'âge correspondant et l'enseignement primaire 50% des enfants de 6 à 11 ans; ce qui classe le Bénin parmi les pays d'Afrique ayant les plus bas taux de scolarisation. Ce taux était pourtant de 62,21% en 1983 et cache par ailleurs d'importantes disparités entre les six départements du pays: 38,7% pour le Borgou, 45,6% pour l'Atacora, 45,3% pour le Mono, 72,7% pour l'Atlantique, 66% pour le Zou et 77% pour l'Ouémé. Quant à la répartition par sexe, le taux de scolarisation est de 68% pour les garçons contre 34% pour les filles.

A l'enseignement secondaire, les taux bruts de scolarisation sont de 24% pour le premier cycle et 8% pour le niveau II. Comme on le voit, l'analyse de l'évolution des effectifs scolaires montre un net fléchissement de l'expansion scolaire depuis une décennie. Le taux d'accroissement de 42,24% en 1981 a baissé de 17,79% en 1982, 12,12% en 1983, 7,94% en 1984 et 2,12% en 1987 dans l'enseignement de base pendant que le taux de croissance démographique s'est maintenu à 3,43% en moyenne par an. L'enseignement secondaire a connu un taux d'accroissement négatif entre 1984 et 1988 (-7%) de même que l'enseignement technique (-8,5%).

Ce fléchissement régulier des effectifs scolaires est assez inquiétant car il indique que le Bénin court lentement mais sûrement vers une faillite totale de son système éducatif.

En ce qui concerne l'infrastructure scolaire, l'ensemble des institutions de tous les ordres d'enseignement comprend actuellement: seize établissements d'enseignement supérieur formant l'Université nationale du

Bénin; vingt six établissements d'enseignement technique; cent cinquante établissements d'enseignement secondaire; deux mille quatre cent écoles primaires; trois cent six écoles maternelles ou Centre d'éveil et de stimulation de l'enfant (CESE).

Il y a lieu de constater dès l'abord un net déséquilibre entre l'enseignement technique et l'enseignement secondaire (le nombre des établissements d'enseignement secondaire est près de 6 fois supérieur à celui des établissements d'enseignement technique alors que ce devrait être le contraire dans un pays en développement qui a besoin de techniciens compétents de haut niveau).

Efficacité interne du système

En considérant pour une 1ère cohorte évoluant de 1978 à 1984 le nombre d'années-élèves passés dans le système au niveau de l'enseignement primaire, on est arrivé à trouver comme input $N = 3993$ années-élèves là où il aurait fallu seulement 834 années-élèves si les conditions d'études étaient telles qu'aucun élève n'abandonnait et ne redoublait non plus du CI (1ère année) au CM2 (6ème année).

$$\begin{aligned} \text{Soit donc} \quad \text{input} &= N = 3993 \\ &\text{output} = N' = 834 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Soit le rapport} \quad R &= \text{input} / \text{output soit } N/N' = 3993/834 = 4,79 \\ R' &= \text{output} / \text{input soit } N'/N = 834/3993 = 0,21 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{D'où} \quad R &= 4,79 > 1,5 \\ R' &= 0,21 < 0,5 \end{aligned}$$

L'efficacité du système pour cette cohorte définie par un rapport output/input serait mesurable au niveau de R' ($R' = 0,21 < 0,5$); les normes de l'UNESCO sont respectivement:

$$\begin{aligned} R &< \text{ou égal à } 1,5 \\ R' &> \text{ou égal à } 0,5 \end{aligned}$$

En prenant la deuxième cohorte évoluant de 1982 à 1988 nous avons dès l'abord un rendement réel de 2,6% et un rendement apparent de 8,8%. Si nous prenons derechef N_2 et N'_2 représentant respectivement l'input et output relatif à cette deuxième cohorte puis R_2 et R'_2 , les rapports input/output et output/input, nous aurons les résultats suivants:

$$\begin{aligned} N_2 &= 3832 \text{ années/élèves} \\ N'_2 &= 444 \text{ années/élèves} \\ R_2 &= N_2/N'_2 = 383/444 = 8,63 > 1,5 \\ R'_2 &= N'_2/N_2 = 444/3832 = 0,12 < 0,5 \end{aligned}$$

Ici l'efficacité du système est $0,12 < 0,5$.

La conclusion est que non seulement le système éducatif béninois est inefficace, mais encore qu'il devient de moins en moins efficace au fil des ans!

Les taux d'abandon et de redoublement sont, d'autre part, très élevés, les taux de promotion peu performants (18,65% pour l'enseignement de base, 10,90% pour le niveau I et 16,2% pour le niveau II de l'enseignement secondaire). Le taux de passage d'une classe à l'autre est de 60% dans l'enseignement de base (25% de redoublants et 15% d'abandons). A peine 34% des élèves restent à l'école jusqu'à l'achèvement des 6 années du cycle primaire et cela après 8 années de scolarité en moyenne. Le plus grand nombre des abandons se trouve parmi ceux qui ont fait difficilement 4 années des 6 années. Quant à l'enseignement secondaire, le taux de redoublement est de 34% au niveau I et de 39% au niveau II. Aussi les enfants béninois quittent-ils souvent l'école après 4 années seulement sans savoir lire, écrire et compter en français, la langue d'enseignement.

D'autre part, la faiblesse des taux de réussite aux examens sanctionnant le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire confirme l'inefficacité du système. En 1985, les taux de réussite étaient de 2% pour le BEPC et 12% pour le Baccalauréat.

L'efficacité externe

Nous notons ici une inadéquation entre la formation donnée et les exigences de la vie sociale et économique d'où: augmentation du nombre des diplômés sans emplois actuellement près de 5.000; difficulté de reconversion des travailleurs licenciés ou déflatés; baisse généralisée du niveau d'acquisition des connaissances.

L'Ecole nouvelle, en l'occurrence, n'a pleinement atteint aucun des objectifs qu'elle s'était fixé à savoir:

- combattre le mythe de l'«akowé»;
- rompre avec l'équation: diplôme = salut individuel au profit de la nouvelle équation: diplôme = salut collectif, en assurant la promotion de capacités techniques véritables chez les individus;
- former un nouveau type d'homme débarrassé des tares habituelles du néo-colonisé en voie de développement (corruption, inconscience professionnelle, cynisme) et politiquement engagé.

On voit bien que le système éducatif béninois est dans l'impasse et court le risque d'un blocage total à plus ou moins brève échéance, comme d'ailleurs la plupart des systèmes éducatifs africains, si aucune réforme originale ne vient le rénover. Si on prend, par exemple, le cas du cycle primaire, on se rend compte que seulement 50% à peine des enfants en âge d'être scolarisés commencent les classes. Cette réduction n'améliore pas pour autant l'efficacité du système caractérisé par un fort taux de redoublements et

d'abandons et un très faible taux de promotion. Le comble est que ceux qui, malgré tout, arrivent à tirer leur épingle du jeu et à terminer leur cursus, ne trouvent pas d'emplois pour autant au bout de leur formation.

Parmi les facteurs déterminants de cette situation de blocage total, nous accorderons une attestation particulière à la pression démographique.

La pression démographique, principal facteur déterminant du blocage du système éducatif

Le Bénin: une bombe démographique

Il y a une paupérisation constante, une baisse graduelle du pouvoir d'achat pendant que la population croît. La population de la République du Bénin qui est estimée en 1991 à 4.588.533 personnes, s'accroît de 17 personnes par heure soit 416 personnes par jour et 151.680 par an. Le nombre moyen d'habitants au km² passera de 43 en 1991, de 56 en l'an 2000 et 115 en l'an 2025. En 1979, 64% de cette population avaient moins de 25 ans contre 61% en 1991. La population béninoise, doublera tous les 22 ans au taux de croissance démographique constant de 3,23%. Comme dans toute l'Afrique subsaharienne, la population béninoise vit ce paradoxe dramatique décrit par le Fonds des Nations-Unies pour la population: «Elle vit de plus en plus mal mais elle n'a jamais augmenté aussi rapidement».

Si nous considérons que le produit intérieur brut (PIB) évolue à un taux annuel de 1% environ alors que le taux moyen d'accroissement démographique est de 3,32%, nous sommes en présence d'une situation source de grandes explosions sociales à plus ou moins brève échéance, vu l'ahurissant décalage entre la croissance démographique et la croissance économique.

Conséquences sur les investissements démographiques

L'accroissement effréné de la population a des conséquences immédiates sur les investissements dits démographiques (logement, infrastructures sanitaires et éducatives notamment). Ainsi l'une des conséquences de l'accroissement rapide de la population est-elle l'aggravation du paupérisme par suite de l'impossibilité de satisfaire les besoins vitaux, notamment les besoins en éducation et en santé.

Les dépenses d'éducation au Bénin représentent globalement 33,4% du budget de fonctionnement de l'Etat (1/3) réparties comme suit: enseignement maternel et de base: 49,5%; enseignement secondaire: 31%; enseignement supérieur: 19,5%.

Les salaires des personnels représentent 50%. A l'enseignement supérieur plus de 80% du budget sont consacrés aux bourses d'étudiants. Il apparaît que peu de fonds sont disponibles pour l'acquisition des moyens pédagogiques et pour la recherche dans l'enseignement supérieur. En outre, l'Etat n'arrive pas à dégager les moyens suffisants pour l'extension des

établissements et leur équipement, pour l'acquisition du matériel d'appui pédagogique.

Au Bénin, l'environnement scolaire est peu favorable à l'épanouissement de l'élève. Les cours se font souvent dans des hangars mal couverts soumis à toutes les intempéries, le sol est en terre battue et le mobilier souvent de fortune. Les installations sanitaires et les conditions d'hygiène collective sont peu satisfaisantes. Les classes sont souvent pléthoriques avec plus de 50 élèves. Il y a visiblement inadéquation entre l'accroissement des effectifs scolaires et les investissements scolaires. Or, le milieu scolaire dans lequel l'enfant passe plus de 40% de son temps journalier exerce une influence décisive sur son développement psychologique.

On voit de par ces données que l'Etat béninois ne peut plus faire face aux dépenses qu'exige le bon fonctionnement de son système éducatif qui de ce fait, se trouve dans une véritable impasse.

Eléments pour une réforme novatrice du système éducatif béninois

En attendant que le Programme national de population dont un des objectifs est de contribuer à la baisse du taux de croissance démographique ait quelque efficacité, il est urgent de réformer le système éducatif béninois afin d'en accroître l'efficacité interne et externe sans être contraint d'augmenter la participation financière de l'Etat dans le secteur. Les propositions suivantes ont été faites aux Etats généraux de l'éducation (2 au 9 octobre 1990) pour la rénovation du système béninois, mais elles demeurent valables pour tout système éducatif africain.

Orientation générale

La ligne directrice de la politique sectorielle doit viser à plus ou moins brève échéance l'autofinancement total sinon partiel (de 20 à 30%) du système surtout au deuxième et au troisième degré. Pour cela, il faut opérer une révolution dans la stratégie éducative et pédagogique en:

- opérant une professionnalisation accrue du 2^e ou 3^e degré par l'introduction de cours à finalités professionnelles dans l'enseignement supérieur, par le développement des programmes professionnels au niveau secondaire;
- opérant une liaison thématique entre travail manuel et travail intellectuel;
- introduisant dans le cursus des activités pratiques rentables comme les coopératives scolaires;
- rénovant les curriculums dans l'optique d'un corpus éducatif homogène: l'éducation pour le développement.

De cette manière, l'école peut, dans son orientation, se fixer comme objectif de concourir véritablement au développement économique et social de la nation et tendre vraiment vers la formation d'un nouveau type de citoyen

dont le profil avait été bien défini par l'Ecole nouvelle, avec ce supplément capital qu'elle doit tendre à créer une société démocratique et progressiste fondée sur le respect du droit et des libertés publiques sans négliger les valeurs traditionnelles, ouverte aux innovations scientifiques et capable de valoriser le travail manuel ou le travail productif en général, à l'école comme facteur d'éducation et de transformation du milieu.

Donc, ce citoyen modèle doit être: informé des problèmes de développement qui se posent à son pays et des stratégies possibles pour les résoudre; intégré à son milieu et engagé aux côtés des aspirations légitimes du peuple béninois à la justice et au progrès social; un patriote libéré des complexes d'extraversion et d'aliénation, c'est-à-dire véritablement et sincèrement disponible pour le dialogue entre les cultures; physiquement équilibré et moralement sain.

Pour remplir ces nobles objectifs, l'école doit d'abord être un instrument du développement à la base et être le lieu privilégié de la participation à la promotion des initiatives productrices de valeur ajoutée locale en association avec les communautés de base. Le programme de travail manuel, outre sa dimension pédagogique doit contribuer au développement de l'école et de la communauté environnante.

Cependant, si ce programme n'est pas partie intégrante du programme scolaire et sanctionné comme tel, si les relations entre les activités productives et les matières académiques ne sont pas clairement définies, si ce programme n'est pas planifié, organisé et exécuté soigneusement afin d'être compris, apprécié et accepté par les élèves et leurs parents, il ne peut pas jouer son rôle de développement des attitudes, valeurs et comportements (aspect pédagogique) et contribuer au développement de l'école et du milieu (aspect développement à la base). L'école béninoise doit cesser d'être une école privilégiant une activité intellectuelle en vue de former une élite de gens raffinés qui n'auraient pas à se salir les mains en accomplissant des tâches manuelles, pour dispenser une éducation de masse débouchant sur la formation professionnelle au bout d'un cycle court (3 à 4 ans après le Certificat d'études primaires), moyen (3 ans après le niveau 3^e) ou long (formation professionnelle de niveau universitaire). Elle doit délaisser cette vieille tradition spéculative que nous avons héritée de l'Antiquité gréco-romaine par le biais de la colonisation française et qui continue de privilégier un enseignement général abstrait aux dépens de la formation technique et professionnelle qui est dès lors marginalisée, pour n'avoir d'autre finalité que de former des gens pratiques à la fin d'un cycle donné et prêts à entrer directement et utilement dans la vie active. Pour que l'école puisse doter le pays des compétences nécessaires à sa reconstruction économique, capables de promouvoir des technologies alternatives et de créer des petites et moyennes entreprises (PME) seules ou en coopératives et professionnellement efficaces, il faut d'abord *briser la dichotomie*

enseignement général/enseignement technique et professionnel et ce, surtout à partir du 2^e cycle de l'enseignement secondaire. Cette dichotomie est un héritage de notre passé colonial parce qu'elle épouse la logique historique du système éducatif français durablement dominé par l'idéal aristocratique de l'honnête homme et privilégiant la culture générale réservée en priorité aux enfants de la noblesse et de la haute-bourgeoisie.

Sans vouloir occulter les problèmes spécifiques inhérents à tout système éducatif, il y a lieu de remarquer que cette dichotomie n'existe pas dans les pays anglo-saxons ou les pays proches d'eux de par leur système éducatif. Au Canada, par exemple, il n'y a, au second cycle, que des Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP). Les CEGEP seraient chez nous des unités de production et d'enseignement qui devraient se suffire à elles-mêmes. Ils attendront peu des subventions de l'État qui, outre les dépenses de fonctionnement, n'aura comme charges supplémentaires que d'y supporter les frais scolaires et peut-être les bourses des élèves qu'il (l'État) y enverra directement à la suite de concours sélectifs. La subvention budgétaire du secteur de l'éducation s'en trouvera fortement allégée. Ainsi le CEGEP ou LEGEP (Lycée d'enseignement général et professionnel) jouira de son autonomie administrative et financière.

En effet, les pays africains ne gagneront le pari du développement que grâce au redéploiement des compétences techniques mises au service de la gestion rationnelle des ressources naturelles dans le respect de l'écosystème. Le «Know-how» est la condition du développement. La réforme du système éducatif dans les contenus des programmes, doit viser à développer l'esprit d'initiative et de créativité sociale en vue de l'auto-entreprise.

La promotion de l'éducation pour le développement

Cette réforme structurelle indispensable doit être accompagnée d'une réforme «idéologique» au sens premier du mot. En effet, tous les programmes scolaires doivent être conçus dans l'esprit d'une éducation pour le développement fondée sur de solides valeurs morales et culturelles, afin d'accroître les capacités du citoyen à faire face aux problèmes du développement du pays et à s'adapter à un monde moderne en mutations.

Il s'agira aussi de former des citoyens informés des droits de l'homme et des libertés publiques ainsi que de leurs devoirs civiques, de développer la notion d'un contrat social fondé sur la solidarité, la coopération et le sens du devoir patriotique, de promouvoir le fonds culturel national. La stratégie pédagogique de l'éducation pour le développement doit se situer en droite ligne dans les travaux et recommandations de l'UNESCO en vue de la rénovation des systèmes éducatifs du monde en voie de développement. L'éducation pour le développement sera une source de rénovation du procès éducatif de par les innovations pédagogiques originales qu'elle doit susciter. Aussi la recherche en éducation en Afrique doit-elle se fixer pour but d'aller

dans le sens des recherches de rénovation et d'innovation éducatives afin que l'éducation pour le développement aille au-delà de la simple instruction et contribue à une prise de conscience et à la résolution des problèmes de développement. L'UNESCO (1980:6) formule ces exigences de la manière suivante:

Le processus ne se limite pas à l'acquisition d'un ensemble abstrait de concepts scientifiques; son but est de permettre aux élèves de prendre en toute connaissance de cause, des décisions collectives qui affectent le développement économique et le bien-être familial.¹

Pour pouvoir participer pleinement à la rénovation du procès éducatif, l'éducation pour le développement nécessite l'élaboration de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Elle doit procéder d'une stratégie pédagogique novatrice tant dans les contenus des curriculums, que dans les méthodes et techniques pédagogiques.

L'éducation pour le développement doit s'appuyer sur une stratégie pédagogique novatrice puisqu'elle doit permettre aux apprenants d'acquérir les moyens de définir, de comprendre et d'analyser la nature, les causes et les conséquences des phénomènes de développement dans leur connexion avec les réalités de la vie économique, sociale et culturelle et... de prendre en toute connaissance de cause, des décisions concernant leur vie et de participer pleinement aux décisions collectives qui affectent le développement économique et social. Il ne s'agit pas seulement de connaître et de comprendre (savoir), mais de se sentir impliqué en vue d'un engagement pour l'action (savoir-être) débouchant sur des prises de décision (savoir-faire). Ainsi les trois niveaux d'organisation psychique (cognitif, psychomoteur, affectif) seront atteints pour former un homme complet. Il va sans dire que la réforme éducative que nous préconisons ne tolère pas de déchets puisque l'élève doit en sortir avec un métier.

Modèle structurel

Organigramme

Maternel: 2 ans; études de base: 6 ans; 1er cycle: 3 ans études fondamentales; 2ème cycle: 4 ans études générales (éducation pour le développement) et professionnelles.

Explications

Après les deux ans de l'enseignement maternel dans les Centres d'éveil et de stimulation de l'enfant (CESE) existants, l'enfant abordera les études primaires (études de base) pour une durée de 6 ans. L'éducation de base est

1 UNESCO, 1980, L'Éducation en matière de population et la formation des enseignants, suite pratique, Paris, UNESCO.

gratuite et obligatoire. Au bout de la scolarité primaire, où aucun renvoi n'est souhaité, l'écolier sortira avec un Certificat d'études primaires (CEP) ou à défaut avec une Attestation de fin d'études primaires (AFEP), entrera en apprentissage dans un centre de formation professionnelle (public ou privé) ou chez le maître artisan. Les meilleurs des écoliers intégreront après l'examen d'entrée en sixième, l'enseignement secondaire de niveau I (1^{er} cycle) où leur seront dispensées les études fondamentales (3 ans) dans les Lycées et Collèges d'enseignement général (CEG). Les établissements d'enseignement secondaire niveau II (2^e cycle) peuvent être baptisés Collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP) ou Lycée d'enseignement général et professionnel (LEGEP). A l'université, il y aura autant de départements et de filières que de branches professionnelles créées dans les Unités de formation professionnelle (UFP).

Conclusion

Un agronome français original exécuté par les Africains parce qu'il avait osé dans l'euphorie enivrante des indépendances, affirmer que l'Afrique noire était mal partie, a persisté dans ses points de vue pessimistes sur l'évolution socio-économique de l'Afrique subsaharienne. Mais contrairement aux coryphées de l'Afro-pessimisme, il n'indiquait à l'Afrique comme remède pour sortir de l'impasse, rien de moins que l'utopie, c'est-à-dire la créativité: l'utopie ou la mort. Confrontée à la même impasse, l'Europe a réagi par la révolution industrielle. Quelle sera la nature de la révolution africaine, nécessaire et incontournable si elle ne veut pas disparaître de la carte du monde? En tout cas, elle doit faire preuve d'audaces créatrices si elle veut relever les défis que lui lance le poids de cinq siècles d'humiliation, d'abâtissement et d'exploitation.

Bibliographie

- Acte des états-généraux de l'éducation, 1991, *Ministère de l'éducation nationale*, 2-9 octobre, Cotonou, CNPMS.
- Agoli-Agbo, Micheline, 1991, «Evolution des effectifs et santé en milieu scolaire au Bénin», mémoire. Cotonou, CEFORP.
- Akoto, Eliwo et al., 1991, *L'Etat et le devenir de la population du Bénin* Cotonou, CEFORP.
- AUDECAM, 1966, *La ruralisation de l'enseignement primaire*, Paris, AUDECAM.
- Belloncle, G., 1979, *Quelle éducation pour le Mali?* Cahier No.51, Paris, IIPÉ.
- Belloncle, G., 1983, *Les universités francophones des pays en développement et la lutte contre l'analphabétisme*, Paris, ACCT.
- Belloncle, G., 1984, *La question éducative en Afrique noire*, Paris, Karthala.
- BREVE, 1931, *Circulaire du 28 janvier*.
- Brussosa, N., 1970, *Education traditionnelle et nouvelle Afrique*, Paris.
- Dadie, B., 1956, *Misère de l'enseignement en AOF*.
- Dognon, H., 1958, *L'enseignement catholique dans le Bas-Dahomey*, inédit.
- Eicher, J. C. et al., 1979, *Economie de l'éducation*, Paris, Economica.

- Gaston, M. et Vial, J., 1931, *Histoire mondiale de l'éducation (1918 à 1945)*, Paris, PUF.
- Hardy, G., 1917, *Une conquête morale: l'enseignement en AOF*, Dakar, Journal Officiel de l'AOF.
- Hardy, G., 1949, *Nos grands problèmes coloniaux*, Inédit.
- Huger Man, A. M., 1980, *Innovations et problèmes de l'éducation Théorie et réalité dans les pays en développement*, Paris, BIE/UNESCO.
- INADES, 1975, *L'école en Afrique*, Abidjan.
- L'amoure, J., Mensah, L., 1990, *L'enseignement technique et professionnel au Bénin et la préparation à la vie active*, Rapport de consultation, Cotonou.
- Le Thanh Khoi et al., 1971, *L'enseignement en Afrique Tropicale*, Paris, PUF.
- Lima, Joseph Cosme, 1992, «Accroissement de la population et satisfaction des besoins en matière de santé: cas du Département de l'Atlantique», Mémoire, Cotonou, Ceforp.
- Meister, A., 1973, *Alphabétisation et développement*, Paris, Ed. Anthropos.
- Mignot Lefebvre, Y., Mignon, J. M., 1980, *Education en Afrique: alternatives Projets éducatifs et nouveaux modes de développement*, Toulouse, Privat.
- Moumouni, A., 1962, *L'éducation en Afrique Noire*, Paris, Françoise Maspéro.
- Ponty, W., 1913 et 1920, «Réorganisation de l'enseignement au Dahomey», *Journal Officiel du Dahomey*, Porto-Novo.
- Ponty, W., 1914, *Circulaire relative aux programmes scolaires*, Porto-Novo, Archives Nationales du Dahomey.
- UNESCO, 1954, *Expériences françaises d'éducation de base en Afrique Noire*, Paris, UNESCO.
- UNESCO, 1968, *Conférence sur l'éducation*, Nairobi.
- UNESCO, 1970, *Recommandations, Conférence des Ministres de l'éducation*, Nouakchott.
- UNESCO, 1971, *Réformes et innovations éducatives en Afrique*, Paris, BIE/UNESCO.

* Université Nationale du Bénin.